

(https://94.citoyens.com/2020/premiers-vaccins-en-val-de-marne-les-etablissements-pour-personnes-agees-sorganisent,23-12-2020.html)

SANTÉ | VAL-DE-MARNE (/val-de-marne) | 23/12/2020

PAR C.DUBOIS (https://www.twitter.com/CeDubois) **RÉAGIR** 

# Premiers vaccins en Val-de-Marne: les établissements pour personnes âgées s'organisent



(https://94.citoyens.com/2020/premiers-vaccins-en-val-de-marne-ies-etablissements-pour-personnes-agees-sorganisent,23-12-2020.html/emailpopup/)

(/#twitter) (/#linkedin) (/#facebook)

En continuant à naviguer sur notre site, vous acceptez l'utilisation de cookies qui nous permettront de personaliser votre visite. <u>En savoir plus. (/utilisation-des-cookies)</u>

<u>J'ai pris connaissance et j'accepte ces dispositions.</u>



Les 45 pages du guide destine a organiser la campagne de vaccination contre la Covid-19 ont été publiées ce mardi et l'injection du vaccin Pfizer-BioNTech à des premiers usagers est attendue dès ce dimanche. En amont, c'est une logistique matérielle, humaine et éthique qui s'organise dans les établissements.

Au total, cette première étape de vaccination pourrait concerner près de 10 000 personnes dans le département, en additionnant les 6000 résidents d'Ehpad (Etablissements hospitalisés pour personnes âgées dépendantes), les plus de 800 patients des unités de soins longue durée (USLD), les quelques centaines de professionnels fragiles intervenant dans ces établissements, mais aussi les résidents d'établissements pour personnes âgées non Ehpad comme les résidences autonomie et les résidences services seniors, également concernés par cette première phase. Les personnes âgées fragiles à domicile, en revanche, ne sont pas concernées dans ce premier temps.

"Lors de la première vague de coronavirus, il y a pourtant eu autant de morts âgés à domicile qu'en Ehpad, regrette Pascal Champvert, président de l'ADPA (Association des directeurs au service des personnes âgées) et directeur du groupe ABCD qui s'occupe de 600 résidents en Ehpad et un millier de personnes âgées à domicile en Val-de-Marne. Malheureusement, ces personnes semblent invisibles, tout comme les professionnels qui s'en occupent et n'ont pas eu le même régime de primes Covid. Nous espérons que toutes les personnes les plus fragiles pourront être vaccinées dès que la logistique des établissements pour personnes âgées sera engagée, d'ici février-mars."

#### Recevez notre newsletter

A 1		
Adresse e-mail		
Autebbe e Ittali		

En première ligne, les établissements pour personnes âgées disposent désormais d'une feuille de route de 45 pages pour organiser la logistique.

<u>Télécharger le guide (https://94.citoyens.com/wp-content/blogs.dir/2/files/2020/12/Guide-vaccination-contre-la-covid-EHPAD-USLD-VDEF-22122020.pdf)</u>

Concrètement, la procédure prévue est la suivante : création d'une instance de pilotage interne à l'établissement, information des personnels, instances de gouvernance, résidents et leurs proches, identification des ressources médicales, matérielles et administratives, puis planification des consultations pré-vaccinales avec les médecins traitants, lors desquelles sera recueilli le consentement du patient. Un système d'information national, Vaccin Covid, sera opérationnel à partir du 4 janvier pour tracer tous les actes de vaccination contre la Covid-19. Les médecins devront notamment y cocher la case indiquant que le consentement a été accordé. (Voir article plus détaillé sur ce système d'information (https://www.ticsante.com/story/5483/covid-19-un-projet-dedecret-detaille-le-systeme-d-information-prevu-pour-le-suivi-de-la-vaccination.html))

Une fois le consentement recueilli, la vacche fois pour la rois fois: une première fois pour la première injection, une deuxième fois pour la seconde injection et une troisième fois pour effectuer la deuxième injection des publics qui auraient été vaccinés lors de la deuxième livraison. Les établissements devront préciser le nombre de doses nécessaires à leur pharmacie de référence 5 jours avant la date de livraison. Le guide recommande par ailleurs de procéder à un test à blanc du parcours vaccinal.

## Une étape éthique sensible : le recueil du consentement

Dans ce nouveau marathon du vaccin, l'une des étapes sensibles, le recueil du consentement, a fait l'objet d'une annexe spécifique sous forme de foire aux questions à la fin du guide. Cette étape est en effet loin d'être une formalité dans ce type d'établissement qui accueille un certain nombre de personnes n'ayant plus toutes leurs capacités pour exprimer un consentement. Le guide précise dans ce cas la marche à suivre, que la personne soit ou non sous mesure de protection juridique. Ce n'est en effet pas systématiquement le cas. L'occasion pour le ministère de la Santé d'encourager la désignation d'une personne de confiance par les résidents pour pouvoir être accompagné dans ces situations de décision. "Je conseille à tout le monde de désigner une personne de confiance, quelque soit leur âge", abonde Pascal Champvert, qui s'inquiète de voir se reproduire des situations du type de l'affaire Vincent Lambert faute d'une personne de confiance clairement désignée auparavant. "Si la pandémie pouvait au moins faire prendre conscience de cette nécessité, cela constituerait une avancée car il y a aujourd'hui des situations de déni de justice, au-delà de l'actualité autour du Covid", alerte le président de l'AD-PA.

"Si la personne n'a pas de personne de confiance, ni de famille ou de proche, cette décision peut associer un ou plusieurs membres de l'équipe soignante de l'établissement", détaille le guide. "Nous déconseillons à nos adhérents que les équipes s'en mêlent, réagit en revanche le représentant des directeurs d'accueil de personnes âgées. Ce n'est pas aux professionnels de décider pour les résidents."

"Nous allons informer et associer largement pour rechercher le consensus", enjoint de son côté Bruno Gallet, directeur du Groupement des Ehpad publics du Val-de-Marne, lequel insiste sur la nécessité d*e "faire de la pédagogie sur le vaccin"* mais aussi de "respecter ceux qui refusent".

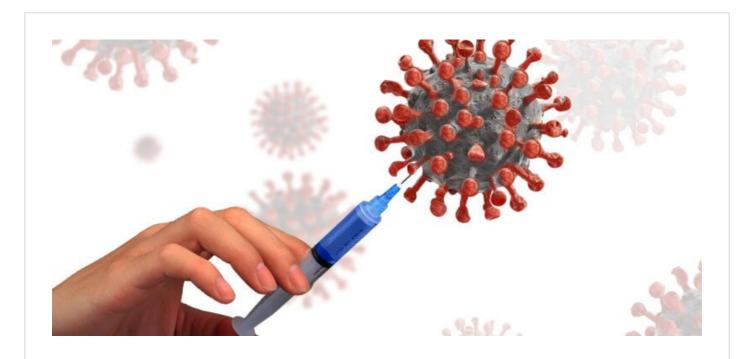
*"Cette arrivée de la vaccination est une étape importante pour lutter contre la pandémie et il ne faut pas la rater. Le vaccin doit être une solution, pas un problème",* insiste Bruno Gallet.

Restera ensuite à organiser les séances de vaccination avec les soignants. A noter que les infirmiers pourront vacciner mais en présence d'un médecin dans l'établissement. Une condition qui sera sans doute plus délicate à remplir lorsque viendra la vaccination des personnes âgées dépendantes à domicile, incapables de se déplacer en autonomie. Mais ce problème concernera la prochaine phase.

En attendant, l'organisation a commencé à se mettre en place dans les établissements. "Nous avons réuni un premier comité de pilotage et organisé l'information aux personnels fragiles, aux résidents et aux aidants", détaille Bruno Gallet. En Ile-de-France, c'est à Sevran, dans l'unité de soins de longue durée de l'hôpital René-Muret (<u>selon des informations du Monde</u>

(https://www.lemonde.fr/planete/article/2020/12/23/covid-19-les-premieres-vaccinations-en-france-auront-lieu-a-sevran-et-a-dijon\_6064308\_3244.html)), que les premiers vaccins seront administrés ce dimanche 27 décembre, avant une réelle mise en place opérationnelle courant janvier dans la majorité des établissements.

#### Lire aussi:



## Covid-19: premières vaccinations mode d'emploi

Les premières vaccinations contre le coronavirus débuteront dimanche en France, comme dans toute l'Europe. "Quelques dizaines de résidents" de "deux ou trois" établissements pour personnes âgées seront dans un premier temps concernés par cette campagne vaccinale au protocole strict, qui sera ensuite élargie progressivement en janvier. Qui est concerné et où ? La France a ... Lire la suite de



94 Citoyens



